

faire rapport tous les ans. Le travail de la commission peut être examiné par le Conseil et par l'Assemblée elle-même.

Le mandat repose sur le principe que ces parcelles de territoire et ces peuples ne doivent pas être considérés comme assujétis aux nations victorieuses, mais doivent se trouver sous la tutelle du mandataire qui est tenu de les régir pour leur plus grand bien. Les restrictions dont j'ai parlé sont imposées aux mandataires par la Société afin de faire en sorte que cette tutelle soit raisonnablement exercée. Voilà un changement complet, qui en accompagne un autre, de l'usage universellement suivi depuis six mille ans, changement qui, grâce à l'appui de quarante-sept nations qui l'approuvent actuellement, laisse entrevoir des temps meilleurs pendant lesquels les guerres et les menaces de guerre seront réduites au plus petit nombre et des périodes de paix et de sécurité seront assurées.

D'ailleurs, la Société des nations a été sage à un autre égard. Il est deux manières d'établir de bons rapports internationaux. La première consiste à diminuer les causes des conflits par la réduction forcée des armements; l'autre consiste à désigner des mandataires afin d'empêcher la convoitise de pousser à la guerre—je parle de la convoitise à l'égard des territoires indépendants. Tout cela est bel et bon en soi, et est nécessaire; mais, il existe un autre moyen. C'est de s'adresser aux sentiments, aux instincts et aux intérêts qui font agir toutes les nations et d'utiliser les principes humanitaires et économiques pour le bien général, de préparer les voies à l'esprit de concorde, de bienveillance et de sacrifice des nations entre elles, et à une communauté d'idéal, de but et d'avantages, laquelle contribuera puissamment à produire les résultats cherchés.

Telle est donc la propagande sociale et économique, dont la signification est comme suit: une nation—la Chine, par exemple—est frappée du fléau de commerce de l'opium; elle achète sa libération à prix d'argent ou fait de grands efforts pour l'obtenir; une autre nation fait le sacrifice d'une partie de ses intérêts et conclut une entente avec la Chine; nous avons ainsi les deux principales parties à une convention internationale. Mais on ne pourra mettre fin au commerce de l'opium et au trafic délétaire qu'il engendre, non plus qu'à celui des autres stupéfiants que le jour où toutes les nations agiront de concert, parce que celles qui s'abstiennent servent d'intermédiaires et rendent infruc-

tueux les sacrifices que s'imposent les nations intéressées au premier chef.

Dans cette grande œuvre humanitaire dont j'ai cité un exemple, la Société est donc comme une sorte de trait d'union entre les diverses nations; par ses avocats et ses conseillers techniques, elle aide les nations à accomplir un travail plus effectif; elle s'efforce d'amener les nations à faire des conventions de cette sorte; pour le bien commun, elle intercède auprès des nations pour qu'elles deviennent parties à ces conventions; enfin, par les conseils qu'elle donne et la surveillance qu'elle exerce, elle tend à amener graduellement les nations à ne former qu'un seul ensemble humain.

Accomplir cette tâche et établir une surveillance effective, c'est porter à ces choses le coup le plus fatal qui les puisse atteindre. Il y a le trafic illicite des femmes et des enfants; il y a les épidémies qui éclatent d'abord en tel ou tel pays et menacent de sortir de leur foyer pour se propager dans le reste de l'univers. Tout cela est placé sous des influences coordinatrices au sein des différentes nations, influence qui, par les soins de la Société des nations, exercent une commune surveillance et contribuent à la réalisation d'un objectif qui embrasse le monde entier. Il existe une douzaine ou plus de ces vastes institutions humanitaires, économiques et financières—on leur donne le nom d'associations techniques—dont les devoirs sont définis dans le pacte, ainsi que dans les traités que négocie la Société des nations. Ces quelques mots vous donnent une idée du travail accompli jusqu'à présent par la Société des nations.

Passons maintenant à l'Assemblée. C'est l'institution la plus récente et, peut-être aussi celle que la plupart d'entre nous connaissent le moins. Quoi qu'il en soit, je me crois tenu d'en parler afin d'intéresser mes collègues de la Chambre aux travaux et objets que poursuit la Société, et, si c'est possible, d'éveiller au Canada cette force morale et sociale, sur laquelle doit reposer le succès de la Société des nations, si toutefois l'œuvre de celle-ci doit jamais être couronnée de succès. Ce n'est ni Lloyd George ni Millerand, ce n'est ni le roi ni le cabinet de l'Italie qui, en définitive, assureront le succès de la Société des nations dans le monde; non, ce sera la coordination des prières, des vœux, des espérances et de l'influence morale et politique de l'humanité toute entière. Et c'est ce qui m'excuse d'aborder aujourd'hui un tel sujet.